

Le diplôme d'Etat des éducateurs spécialisés : DEES

IRTS Aquitaine. Année 2009/2010

Noëlle Ribot, responsable de la formation des éducateurs spécialisés 05 56 84 20 34 ; n.ribo@irtsaquitaine.fr
Jacques Berton, co-coordonateur de la formation des éducateurs spécialisés 05 56 84 20 51 ; j.beron@irtsaquitaine.fr

la formation d'éducateur- spécialisé

Présentation de la formation
d'éducateur-spécialisé :

- Le Décret/ le référentiel
- Contenu et organisation de la formation
- Les certifications et le diplôme d'Etat

La formation professionnelle d'éducateur spécialisé

- **La formation d'éducateur spécialisé** s'organise à partir du récent arrêté daté du 20 Juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé signé par plusieurs ministères : justice, travail, relations sociales et solidarité, enseignement supérieur recherche, santé, jeunesse et sports..

(voir les principaux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé)

Le « référentiel professionnel » définit les fonctions et activités du métier :

- « L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en oeuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires. Son intervention, dans le cadre d'équipes interdisciplinaires, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par les différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel et un territoire...

Référentiel (suite) :

- **...L'éducateur intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, les adultes, familles et groupes sociaux avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie»**

La formation d'éducateur spécialisé implique principalement de :

- confronter ses représentations
- intégrer de nouveaux savoirs, s'approprier de nouvelles connaissances
- acquérir une, voire des techniques
- construire, affiner et adapter ses outils
- s'approprier des méthodologies
- élaborer une posture éthique, un positionnement professionnel qui garantissent le sens de la démarche
- questionner ses certitudes et interroger les évidences en acceptant de rencontrer le doute...

La formation

Dispensée en trois ans de manière continue ou discontinue :

- 1450 heures d'enseignement théorique
- 2100 heures de formation pratique (60 semaines)

L'enseignement théorique est composé de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé : 450 heures**
- **DF 2 : la conception et conduite de projet éducatif spécialisé (500 heures) se décline en 2 sous-parties :**
 - participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures
 - conception du projet éducatif spécialisé : 200 heures

DF (suite)

- **DF 3 : la communication professionnelle en travail social (250 heures)** se décline en 2 sous-parties :
 - travail en équipe pluridisciplinaire : 125 heures
 - Coordination : 125 heures
- **DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles (250 heures)** se décline en 2 sous parties :
 - implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 heures
 - travail en partenariat et en réseau : 125 heures

Domaine de compétences 1 :

Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Observer et instaurer une relation
- Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective
- Animer la vie quotidienne

Domaine de compétences 2 :

Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

- Participer à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif. Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif
- Conception du projet éducatif : établir un diagnostic socio-éducatif
- Concevoir un projet éducatif
- Evaluer le projet éducatif

Domaine de compétences 3 : communication professionnelle

- Travail en équipe pluri-professionnelle. S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information
- Coordination. Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative...

Domaine de compétence 4 :

implication dans les dynamiques partenariales,
institutionnelles et inter-institutionnelles

- Implication dans les dynamiques institutionnelles. Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet

Suite DC 4 :

- Veille institutionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer les pratiques
- Travail en partenariat et en réseau. Développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles

Le découpage des stages

- 2 stages courts de 8 à 12 semaines (non gratifiés), en première année et en troisième année (possibilité de stage à l'étranger)

-1 stage long de 28 à 36 semaines

Les stages

60 semaines dont : (voir calendrier)

- 2 stages de huit semaines (minimum) à 12 semaines (280 heures)
- 1 stage long de 28 à 36 semaines (980 à 1260 heures)
- un stage obligatoire en structure d'hébergement
- les 3 stages doivent être représentatifs en terme de publics et de modalités d'intervention
- Une fiche « attendus de stage » est remise aux étudiants, formateurs et référents professionnels avant chaque stage
- Une rencontre collective pendant le 1er stage (en construction)
- Une visite de stage et une ½ journée pédagogique pendant le long stage (présentation d'un Projet d'Action Educative)
- (Exit donc le stage hors champ)

La préparation aux certifications

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique : DC 1

- Ateliers « Ecritures professionnelles »
- GAP : journal de bord, 3 rapports de stage, 3 observations cliniques
- Ethique et professionnalisation : PAE
- Groupe d'aide méthodologique : 12 hrs d'aide à l'élaboration du « dossier sur les pratiques professionnelles » en groupe (fiche technique en cours) aux 5ème et 6ème semestres
- Entraînement à l'examen : 1 soutenance blanche en groupe de 4 étudiants au cours du 6ème semestre

L'accompagnement pédagogique du DC2 : 1ère et 2ème parties

- Un accompagnement pédagogique à l'épreuve d' « étude de situation » (1ère partie)
- Un exposé de méthodologie du mémoire (2ème partie) au 2ème semestre (voir fiche technique)
- Cours « Ethique et professionnalisation » : méthodologie et expérimentation de l'intervention socio-éducative (voir dispositif pédagogique/PEA)
- 12 hrs d'atelier-mémoire en groupe de 5 étudiants
- 6 hrs de suivi individuel

L'accompagnement pédagogique du DC3

- Ecrits professionnels en 1ère et 2ème années
- 1 entraînement (oral) à la certification au 2ème semestre (en construction)
- Accompagnement méthodologique (20hrs) en vue de l'élaboration du «Journal d'étude clinique » (voir fiche technique)
- Entraînement à l'épreuve orale au 6ème semestre

L'accompagnement pédagogique du DC 4

- **1ère partie** : un cours de méthodologie et quatre entraînements à la certification, (étude de situation relative aux politiques sociales, cadres juridiques et institutionnels : travail sur table de 4 h) concernant votre implication dans les dynamiques partenariales et inter- institutionnelles, avec des corrections de 2 h

- **2ème partie** :

- aide à l'élaboration du dossier (15 pages) sur le travail en partenariat et réseau (fiche technique et fiche d'aide à la notation)
- accompagnement (quant aux évaluations, dans le livret de formation, par les sites de stage (DC4)) en vue de soutenir leur présentation à l'oral (réunions de promotion spécifiques et suivi de formation)

Les certifications : les épreuves pour l'obtention du DEES

- Elles ont lieu soit pendant la formation soit en fin de formation
- La certification 2-1ère partie et la certification 4 seconde partie sont assurées par le centre de formation en cours de formation
- Les autres certifications sont organisées sous la responsabilité du Recteur de l'Académie de Bordeaux en fin de formation
- (Voir complément « certifications »)